

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19/09/2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 37 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif 2023.	Approuvée
Délibération n° 38 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2023.	Approuvée
Délibération n° 39 : autorisant le maire à signer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour des travaux d'assainissement préconisés à la suite du Schéma Directeur de l'Assainissement collectif (SDA).	Approuvée
Délibération n° 40 : autorisant le maire à signer un avenant à la convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage unique LOGIDIA/COMMUNE.	Approuvée
Délibération n° 41 : création d'un fonds de dotation « Fonds Patrimoine Buyatin »	Approuvée
Délibération n° 42 : Décision Modificative n° 1 du budget eau et assainissement 2024.	Approuvée
Délibération n° 43 : participation de la commune à l'achat de pièges à moustiques.	Approuvée
Délibération n° 44 : modification du contrat et des tarifs de la salle polyvalente.	Approuvée
Délibération n° 45 : mise en place d'un contrat de location et des tarifs pour la salle Entre Nous.	Approuvée
Délibération n° 46 : désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population.	Approuvée
Délibération n° 47 : bilan triennal de l'État du zéro artificialisation nette sur la commune de Saint Jean de Nioist.	Approuvée

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.

A compter du 1^{er} juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un délai de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le maire
Béatrice DALMAZ

Le secrétaire de séance
André DUCROZET


